

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 novembre 2025

**DEL\_20251126\_17**

Nombre de Conseillers

En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**20** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre,

**23** Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE  
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT  
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS  
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Françoise HAFFRAY

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

**Absents :** David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS  
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

La Ville de Trignac, dans le cadre de son soutien aux associations et de sa politique culturelle, peut conclure des conventions avec ses partenaires culturels. Il s'agit d'une part de déterminer les intentions respectives de chacun et d'autre part de contribuer conjointement au déploiement d'une dynamique territoriale.

Soucieuse de favoriser la pratique sportive des enfants, des jeunes et des adultes, la ville de Trignac s'attache à soutenir les initiatives de ses partenaires. Dans ce cadre, la ville soutient le travail mené par l'association RCT depuis plusieurs années.

Il est formalisé l'appui technique et logistique pour le déploiement des activités de l'association par une convention de mise à disposition de locaux municipaux.

Il est proposé de convenir d'une convention d'objectifs et de financements pour :

- le soutien financier de la Ville à cette association afin de contribuer à son fonctionnement et à la participation de la pratique sportive des Trignacais, d'une part
- les engagements de l'association par la valorisation des talents profitables au territoire, rayonnant sur l'attractivité et la renommée sportive de la ville d'autre part.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_17-CC

La convention (Cf. Annexe) prévoit les engagements suivants :

- La Ville de Trignac :

- o Verse une subvention d'un montant de 26 113 € selon l'échéancier suivant :
    - 1<sup>er</sup> avril 2026 : un 1<sup>er</sup> versement de 13 056,50 €, soit 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3.
    - 1<sup>er</sup> juillet 2026 : un 2<sup>ème</sup> versement de 6 528,50 €, soit, soit 25% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3.
    - Au mois de novembre, à l'issue de la dernière réunion avec la Ville de Trignac (prévue à l'article 7 de la Convention) : 6 528,25 €, soit le solde du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3.
  - o Met à disposition à titre gracieux des locaux communaux selon la convention de mise à disposition signée en parallèle
- L'association :
- o Participe à la dynamique sportive trignacaise
  - o Participe à au moins trois rendez-vous avec la Ville de Trignac en cours d'année
  - o Fournir dans les 6 mois suivant la clôture de chaque exercice
    - o le compte-rendu financier,
    - o les états financiers ou les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes
    - o le rapport d'activité annuel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

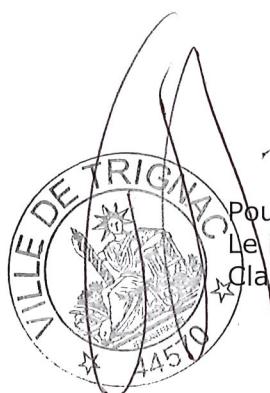
VU l'avis de la commission des Finances en date du 20 janvier 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver la convention d'objectifs et de financement annuelle 2026, avec le Rugby Club Trignacais
- **Article 2** : Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026, au chapitre 65, sur le compte 65748 "subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé".
- **Article 3** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2025 réfet le :  
Reçu en préfecture le 03/12/2025 éfet le :  
Publié en Mairie le :  
Publié au officiel le :  
ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_17-CC



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT